



Assemblée générale

Distr. générale
6 mai 2004
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session

Point 55 de l'ordre du jour

Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

Contrôle et limitation de la documentation

Note du Secrétariat

I. Rappel

1. Dans mon rapport intitulé « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement » (A/57/387 et Corr.1), j'ai indiqué que le simple volume de la documentation entravait les efforts de l'Organisation visant à mieux desservir les États Membres, car il limitait la capacité du Secrétariat à fournir des analyses claires et très utiles et les délégations avaient du mal à absorber la documentation et à prendre les décisions qu'elle impliquait. J'ai également proposé un examen cohérent de la question et la réduction du nombre, de la longueur et de la fréquence des rapports. Après avoir examiné ce rapport, l'Assemblée générale, dans sa résolution 57/300 du 20 décembre 2002, a approuvé la stratégie qui y était décrite.

2. Par la suite, le 19 décembre 2003, l'Assemblée, dans sa résolution 58/126 sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, a admis qu'il conviendrait de réduire l'imposante quantité de documents et prié le Secrétaire général de présenter des propositions tendant au regroupement de rapports portant sur des questions connexes.

3. Dans sa résolution 58/250 sur le plan des conférences, l'Assemblée a noté que les rapports qui n'émanaient pas du Secrétariat constituaient l'essentiel de la documentation publiée et prié le Secrétaire général d'examiner les moyens de faire respecter la règle limitant le nombre de pages des documents.

4. Dans ses conclusions concertées 2002/1, le Conseil économique et social a demandé que l'on redouble d'efforts pour assurer une plus grande cohérence entre les rapports demandés et rationaliser la documentation.

5. La présente note donne suite à chacune des demandes exprimées ci-dessus et fait état des efforts d'ensemble du Secrétariat visant à contrôler et limiter la documentation, en réduisant le nombre, la longueur et la fréquence des rapports demandés par les organes intergouvernementaux, en regroupant les demandes et en élaborant des directives pour les rapports établis et/ou mis au point au Secrétariat.



II. Initiatives à l'échelon intergouvernemental concernant les demandes de documentation

6. La rationalisation de la documentation doit commencer au niveau des demandes, par exemple en étudiant les moyens d'éviter les doubles emplois. La saturation de documents dans les organes intergouvernementaux de l'ONU doit être considérée dans sa globalité.

7. Dans le cas du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires, il existe deux sources de documents : l'obligation qu'ont les organismes de faire rapport au Conseil, et les demandes de documents formulées dans les résolutions et décisions du Conseil et de ses organes subsidiaires. La publication et le nombre de documents destinés au Conseil sont donc fonction de la longueur du rapport du Conseil sur ses travaux et des demandes formulées dans ses résolutions et décisions.

8. Le Bureau du Conseil économique et social a examiné un rapport sur les directives relatives à la documentation, qui analyse en détail la documentation destinée au Conseil et à ses organes subsidiaires et recommande des mesures susceptibles de restreindre le nombre de rapports établis par les commissions techniques et les organes subsidiaires du Conseil (voir annexe I). Ces directives s'inspirent le plus souvent de dispositions adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil économique et social concernant le contrôle et la limitation de la documentation, et elles portent aussi bien sur la présentation que sur le contenu des rapports. Au nombre de ces dispositions figurent notamment les résolutions 49/221 et 58/250 de l'Assemblée générale et les résolutions 1998/46, 1999/55 et 2001/27 ainsi que les conclusions concertées 2002/1 du Conseil économique et social.

9. Les directives ont déjà été communiquées aux États Membres et aux bureaux de toutes les commissions techniques, et des concertations ont été menées en partant du principe que le nombre de rapports ne pouvait être réduit que si le Conseil et ses organes subsidiaires faisaient preuve de modération dans leurs demandes de documentation et rationalisaient les rapports qu'ils établissaient sur leurs travaux. C'est du reste sur ce point qu'il faudrait faire porter les efforts.

III. Regroupement des rapports

10. Compte tenu des recommandations du Secrétaire général et du fait que les États Membres ont convenu qu'il fallait faire baisser le volume de la documentation, le Secrétariat s'efforce de réduire le nombre de rapports présentés aux États Membres en regroupant ceux qui portent sur des questions connexes. Il est communément admis que le fait d'établir des rapports de qualité dans de meilleurs délais est essentiel dans le cadre des efforts visant à revitaliser les travaux de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social. L'objectif général consiste à réduire le nombre de rapports en évitant les doubles emplois, en assurant la cohérence et en ajoutant des références croisées qui renvoient à des chapitres d'autres rapports ayant trait à la même question.

11. Pour aider à atteindre cet objectif, chaque département du Secrétariat et office des Nations Unies a été prié d'examiner soigneusement les nombreuses directives des organes intergouvernementaux demandant l'établissement de rapports et de faire des propositions visant au regroupement. On a souligné qu'un tel regroupement devrait permettre d'élaborer des politiques de façon cohérente tout en continuant

d'effectuer l'indispensable analyse de chaque question importante. Grâce à un examen minutieux, on estime qu'une telle stratégie permettrait de réduire de 25 % environ le volume de la documentation, sans pour autant nuire à la qualité. On trouvera à l'annexe II la liste des rapports que l'on propose de regrouper.

IV. Initiatives relatives à la longueur des documents

12. Les rapports qui relèvent entièrement de la compétence du Secrétaire général représentent environ 30 % des documents d'avant session destinés à l'Assemblée générale, au Conseil économique et social et au Conseil de sécurité et ne doivent pas dépasser 8 500 mots (soit 16 pages). Dans des cas exceptionnels, on peut être autorisé à déroger à la règle. L'essentiel de la documentation restante est composé des rapports des organes intergouvernementaux et des entités individuelles, des documents d'orientation politique importants, des résolutions, des décisions, des communications des États Membres et des documents dans lesquels figurent les réponses de ces derniers. À ce stade, les initiatives portent sur tous les documents à l'exception des résolutions, des décisions et des communications.

13. Il n'existe pas de règle précise s'appliquant aux organes intergouvernementaux en ce qui concerne le nombre de pages des documents qui ne relèvent pas entièrement de la compétence du Secrétariat. Cependant, l'Assemblée générale, dans sa résolution 53/208 B, a souligné la nécessité de respecter les limites fixées pour la longueur des documents et invité tous les organes intergouvernementaux à étudier, selon qu'il conviendrait, la possibilité de ramener de 32 à 20 pages la longueur de leurs rapports. Même si ces rapports ne sont pas directement présentés au nom du Secrétaire général, ils sont en réalité rédigés par des fonctionnaires du Secrétariat ou avec leur aide.

14. Afin de continuer de traiter le problème à sa racine, il importe principalement d'élaborer et d'appliquer des directives de rédaction et de regroupement de ces catégories de document. Ces directives, figurant dans l'annexe III, décrivent dans de nombreux cas les éléments qui ont été communiqués aux bureaux des organes subsidiaires du Conseil économique et social et tiennent compte de dispositions existantes ainsi que de suggestions techniques et concrètes qui favoriseraient le traitement de la documentation. Elles ont été commentées avec des représentants des départements d'origine, des secrétariats des organes intergouvernementaux et des organes d'experts et des fonctionnaires du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences chargés de planifier et de traiter la documentation. Tous les services d'origine sont censés respecter ces directives en ce qui concerne l'élaboration de rapports, l'établissement de questionnaires et la présentation de la documentation destinée aux organes intergouvernementaux.

15. Au bout du compte, il s'agit de modifier la donne, de réduire le volume de la documentation sans nuire à la qualité et au contenu des rapports et, bien évidemment, d'améliorer le délai de parution et de mise à disposition des rapports demandés, favorisant ainsi le fonctionnement sans heurts et efficace des organes intergouvernementaux. À cet effet, une équipe spéciale interdépartementale doit être créée par le Sous-Secrétaire général au Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences. Elle examinera en permanence les progrès accomplis, y compris le respect des directives concernant la documentation et des règles relatives à la longueur des documents.

Annexe I

Mesures supplémentaires proposées à l'intention des organes subsidiaires du Conseil économique et social

1. Restreindre le nombre de rapports aux cas suivants :
 - a) Rapide exposé des questions d'organisation et de procédure;
 - b) Recommandations, y compris résolutions et décisions adoptées. La pratique actuelle consistant à publier de long résumés des débats devrait être abandonnée.
2. Demander la présentation de rapports oraux plutôt qu'écrits, particulièrement en ce qui concerne les rapports d'activité et les rapports annuels.
3. Favoriser la présentation d'un rapport unique sur des sujets connexes regroupés au titre d'un seul point ou point subsidiaire de l'ordre du jour, en tenant compte de rapports semblables demandés par d'autres organes intergouvernementaux.
4. Prier le Secrétariat d'établir, à l'intention du Conseil et de chacun de ses organes subsidiaires, une liste des documents dont l'établissement est demandé dans les projets de résolution et de décision qui doivent être adoptés à une session donnée, afin de donner aux membres une idée précise de toute la documentation demandée, et inclure, dans le rapport sur l'état de la documentation pour une session donnée, une liste de tous les rapports dont l'établissement a déjà été demandé pour l'année qui suit.
5. Faire davantage d'efforts pour inscrire tous les deux ou trois ans seulement certains points ou points subsidiaires de l'ordre du jour. On devrait en fait se demander si la plupart des points de l'ordre du jour doivent être examinés tous les ans.
6. Dans la mesure du possible, examiner la nécessité de définir des règles de présentation pour les rapports en général et pour les rapports sur les questions de procédure en particulier.

Annexe II

Proposition de regroupement de rapports pour la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale*

Département des affaires de désarmement

Résolutions 58/34, par. 11 et 58/68, par. 4

Rapport du Secrétaire général sur le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient et sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient (points 64 et 70)

Résolution 58/68, par. 4

[Rapport du Secrétaire général sur le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient]

Résolution 58/34, par. 11

[Rapport du Secrétaire général sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient]

Résolutions 58/56, par. 21, 58/51, par. 29, 58/47, par. 5 et 58/46, par. 3

Rapport du Secrétaire général sur le désarmement nucléaire [points 67 p), q), t) et x)]

Résolution 58/56, par. 21

[Rapport du Secrétaire général sur le désarmement nucléaire]

Résolution 58/51, par. 29

[Rapport du Secrétaire général intitulé « Vers un monde exempt d'armes nucléaires : nécessité d'un nouvel ordre du jour »]

Résolution 58/47, par. 5

[Rapport du Secrétaire général sur la réduction du danger nucléaire]

Résolution 58/46, par. 3

[Rapport du Secrétaire général sur la suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires]

Résolutions 58/58, par. 10 et 58/241

Rapport du Secrétaire général sur l'exécution du Programme d'action visant à prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et sur l'assistance aux États pour l'arrêt de la circulation illicite des armes légères [points 67 y) et z)]

* Les rapports apparaissant entre crochets seraient combinés avec le rapport indiqué en caractère gras.

Résolution 58/58, par. 10

[Rapport du Secrétaire général sur l'assistance aux États pour l'arrêt de la circulation illicite et la collecte des armes légères]

Résolution 58/241

[Rapport du Secrétaire général sur l'exécution du Programme d'action visant à prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects]

Résolution 58/241

[Rapport du Secrétaire général sur l'issue des consultations sur de nouvelles mesures à prendre pour renforcer la coopération internationale en vue de prévenir, combattre et éliminer le courtage illicite des armes légères]

Département des affaires économiques et sociales

Résolutions 58/202, par. 17 et 58/203, par. 18

Rapport du Secrétaire général sur le système financier international et le développement [points 86 b) et c)]

Résolution 58/202, par. 17

[Rapport du Secrétaire général sur le système financier international et le développement]

Résolution 58/203, par. 18

[Rapport du Secrétaire général sur la crise de la dette extérieure et le développement incluant une analyse de fond globale de la dette extérieure et des problèmes de service de la dette des pays en développement]

Résolutions 58/212, par. 15, 58/242, par. 15 et 58/243, par. 6

Rapport sur l'application de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et la Convention sur la diversité biologique [points 88 d), e) et f)]

Résolution 58/212, par. 15

[Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique sur les travaux en cours au titre de la Convention, y compris du Protocole de Carthagène]

Résolution 58/242, par. 15

[Rapport du Secrétaire général sur l'application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique]

Résolution 58/243, par. 6

[Rapport du Secrétaire exécutif de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques sur les travaux de la Conférence des Parties]

Résolution 57/243, par. 16 et décision 58/545**Rapport sur la coopération pour le développement industriel [points 90 et 92 c)]**

Résolution 57/243, par. 16

[Rapport sur la coopération pour le développement industriel]

Décision 58/545

[Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel sur l'issue du Forum mondial sur les biotechnologies]

Résolutions 58/222, par. 38 et 58/221, par. 10**Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006) et sur l'Année internationale du microcrédit (2005)**

Résolution 58/222, par. 38

[Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006)]

Résolution 58/221, par. 10

[Rapport du Secrétaire général sur la préparation de l'Année internationale du microcrédit (2005)]

Résolutions 57/181, par. 14 et 58/185, par. 1 e)**Rapport du Secrétaire général sur l'élimination de toutes les formes de violence contre les femmes, y compris les crimes définis dans le document final issu de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, et sur l'état d'avancement de l'étude approfondie (points 101 et 102)**

Résolution 57/181, par. 14

[Rapport du Secrétaire général sur l'élimination de toutes les formes de violence contre les femmes, y compris les crimes définis dans le document final issu de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale]

Résolution 58/185, par. 1 e)

[Rapport du Secrétaire général sur une étude approfondie de toutes les formes de violence à l'égard des femmes]

Résolutions 58/205, par. 12 et 58/230, par. 17**Rapport sur l'application du Consensus de Monterrey**

Résolution 58/205, par. 12

[Rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 58/205 sur l'action préventive et la lutte contre la corruption et le transfert de fonds d'origine illicite et la restitution de ces avoirs aux pays d'origine]

Résolution 58/230, par. 17

[Rapport annuel analysant l'application du Consensus de Monterrey, y compris le suivi et la mise en application des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement]

Résolutions 57/305, II, par. 41 et 58/144, par. 11

Rapport du Secrétaire général sur l'amélioration de la situation des femmes dans le Secrétariat de l'ONU

Résolution 57/305, II, par. 41

[Rapport du Secrétaire général sur un examen d'ensemble des progrès accomplis dans la réalisation de l'équilibre entre les sexes]

Résolution 58/144, par. 11

[Rapport du Secrétaire général sur l'amélioration de la situation des femmes dans le Secrétariat de l'ONU]

Département de la gestion

Résolutions 58/270, par. 10, 14 i), 25, 30 et 44, 58/272, IX, par. 4 et 58/273, par. 2

Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005

Résolution 58/272, IX, par. 4

[Rapport du Secrétaire général sur les dépenses correspondantes à la soixantième session de la Commission des droits de l'homme]

Résolution 58/270, par. 44

[Rapport du Secrétaire général sur les possibilités de financement ou de mobilisation de ressources extrabudgétaires pour le Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies]

Résolution 58/270, par. 30

[Rapport du Secrétaire général sur les ressources nécessaires au titre des heures supplémentaires et du sursalaire de nuit]

Résolution 58/270, par. 25

[Rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis et les effets des mesures visant à suspendre la procédure de recrutement aux nouveaux postes vacants de la catégorie des services généraux pour l'exercice biennal 2004-2005]

Résolution 58/270, par. 10

[Rapport du Secrétaire général sur l'écart apparaissant dans les besoins projetés liés à la réévaluation des coûts découlant de l'inflation et de l'évolution des taux de change entre octobre 2003 et le moment de l'établissement du rapport sur l'exécution du budget]

Résolutions 58/270, 58/272 et 58/273

[Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005]

Résolution 58/273, par. 2

[Rapport du Secrétaire général sur les dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice biennal 2004-2005]

Résolution 58/270, par. 16

[Rapport du Secrétaire général sur les incidences, au point de vue des politiques de gestion des ressources humaines, de l'expérience de transfert de postes afin de faire face à l'évolution des besoins de l'Organisation]

Résolution 58/253, par. 13, 17, 19, 21, 22 et 23

Rapport du Secrétaire général sur le premier rapport sur l'exécution du budget du Tribunal pénal international pour le Rwanda pour l'exercice biennal 2004-2005

Résolution 58/253, par. 23

[Rapport du Secrétaire général sur la possibilité pour le Tribunal de recevoir une aide de l'Office des Nations Unies à Nairobi ou d'autres bureaux des Nations Unies en ce qui concerne la télétraduction]

Résolution 58/253, par. 22

[Rapport du Secrétaire général sur les fonctions de contrôle, en particulier sur le contrôle des ressources consacrées à l'amélioration des installations de détention]

Résolution 58/253, par. 19, de l'Assemblée générale

[Rapport du Secrétaire général sur les ressources nécessaires à la Division des enquêtes pour 2005]

Résolution 58/253, par. 13, de l'Assemblée générale

[Rapport du Secrétaire général sur l'affectation de ressources, à titre prioritaire, à l'appui de la stratégie d'achèvement des travaux]

Résolution 58/253, par. 21, de l'Assemblée générale

[Rapport du Secrétaire général sur les médias les plus indiqués pour diffuser des informations concernant les travaux du Tribunal pénal international pour le Rwanda]

Résolution 58/253 de l'Assemblée générale

[Rapport du Secrétaire général sur le premier rapport sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2004-2005 du Tribunal pénal international pour le Rwanda]

Résolution 58/253, par. 17, de l'Assemblée générale

[Rapport du Secrétaire général sur les ressources nécessaires pour le transfert d'affaires aux juridictions nationales]

Résolutions 55/226, par. 2, 58/253, par. 5, 55/225, par. 2, et 58/255 de l'Assemblée générale

[Rapport du Secrétaire général sur l'adoption d'un cycle budgétaire biennal pour les Tribunaux pénaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda]

Résolution 58/255 de l'Assemblée générale

[Rapport du Secrétaire général sur l'adoption d'un cycle budgétaire biennal pour le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et sur les vues du Comité des commissaires aux comptes à ce sujet]

Résolution 55/225, par. 2, de l'Assemblée générale

[Rapport du Secrétaire général sur l'adoption d'un cycle budgétaire biennal pour le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie]

Résolution 58/253, par. 5, de l'Assemblée générale

[Rapport du Secrétaire général sur l'adoption d'un cycle budgétaire biennal pour le Tribunal pénal international pour le Rwanda et sur les vues du Comité des commissaires aux comptes à ce sujet]

Résolutions 55/226, par. 2, et 58/255, par. 5, de l'Assemblée générale

[Rapport du Secrétaire général sur l'adoption d'un cycle budgétaire biennal pour le Tribunal pénal international pour le Rwanda]

Résolution 58/255, par. 4, 11, 13, 18 et 20 de l'Assemblée générale

[Rapport du Secrétaire général sur le premier rapport sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2004-2005 du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie]

Résolution 58/255, par. 20, de l'Assemblée générale

[Rapport du Secrétaire général sur la possibilité de supprimer ou de transférer certains postes plus tôt que prévu]

Résolution 58/255, par. 18, de l'Assemblée générale

[Rapport du Secrétaire général sur les prévisions concernant les ressources nécessaires à la Division des enquêtes pour 2005]

Résolution 58/255, par. 13, de l'Assemblée générale

[Rapport du Secrétaire général sur les mesures de réforme du régime d'aide judiciaire et sur les coûts de la défense]

Résolution 58/255, par. 4, de l'Assemblée générale

[Rapport du Secrétaire général sur les mesures visant à maintenir une étroite collaboration entre les Tribunaux]

Résolution 58/255, par. 11, de l'Assemblée générale

[Rapport du Secrétaire général sur l'affectation des ressources, à titre prioritaire, à l'appui de la stratégie d'achèvement]

Résolution 58/255 de l'Assemblée générale

[Rapport du Secrétaire général sur le premier rapport sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2004-2005 du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie]

Résolution 58/272, V, par. 4 et 5, de l'Assemblée générale

[Rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux questions dont est saisi le Conseil de sécurité]

Résolution 58/272, V, par. 5, de l'Assemblée générale

[Rapport du Secrétaire général sur le développement du traitement réservé aux grandes missions en vue de fournir des informations comparables à celles figurant dans les projets de budget des opérations de maintien de la paix]

Résolution 58/272, V, par. 4, de l'Assemblée générale

[Rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux questions dont est saisi le Conseil de sécurité (missions politiques spéciales) et sur les synergies et complémentarités qui existent entre diverses missions et d'autres entités des Nations Unies dans un souci d'efficacité et pour assurer l'utilisation optimale des ressources]

Résolution 58/270, par. 48 et 58, de l'Assemblée générale

Rapport du Secrétaire général sur l'examen du programme ordinaire de coopération technique et le Compte pour le développement

Résolution 58/270, par. 48, de l'Assemblée générale

[Rapport du Secrétaire général sur l'examen du programme ordinaire de coopération technique]

Résolution 58/270, par. 58, de l'Assemblée générale

[Rapport du Secrétaire général sur l'amélioration de l'efficacité du Compte pour le développement]

Résolutions 57/305, II, par. 4, 10, 13, 14, 17, 33, 44, 53, 56 et 58, 57/305, III, par. 3, et 57/305, IV, par. 3, de l'Assemblée générale

Rapport du Secrétaire général sur la gestion des ressources humaines

Résolution 57/305, IV, par. 3, de l'Assemblée générale

[Rapport du Secrétaire général sur le système global de surveillance de la sélection des candidats au recrutement]

Résolution 57/305, II, par. 58, de l'Assemblée générale

[Rapport du Secrétaire général sur les propositions concrètes concernant de nouveaux arrangements contractuels]

Résolution 57/305, II, par. 56, de l'Assemblée générale

[Rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la mise en place d'un système d'organisation des carrières]

Résolution 57/305, II, par. 53, de l'Assemblée générale

[Rapport du Secrétaire général sur les mesures proposées pour résoudre les problèmes éventuellement entraînés par une mobilité accrue du personnel]

Résolution 57/305, II, par. 44, de l'Assemblée générale

[Rapport du Secrétaire général sur la réduction du temps nécessaire pour mener à bien le processus des concours nationaux]

Résolution 57/305, II, par. 33, de l'Assemblée générale

[Rapport du Secrétaire général sur les progrès réalisés par chaque département dans la mise en œuvre du plan d'action qu'il a établi en matière de ressources humaines]

Résolution 57/305, II, par. 17, de l'Assemblée générale

[Rapport du Secrétaire général sur le fonctionnement de Galaxy]

Résolution 57/305, II, par. 14, de l'Assemblée générale

[Rapport du Secrétaire général sur les différences entre les règles et pratiques suivies en matière de recrutement, de sélection et de nomination du personnel]

Résolution 57/305, II, par. 13, de l'Assemblée générale

[Rapport du Secrétaire général sur les causes de la persistance de taux de vacance de postes élevés]

Résolution 57/305, II, par. 10, de l'Assemblée générale

[Rapport du Secrétaire général sur la responsabilité incombant aux directeurs de programme de répondre des décisions prises dans le cadre de la sélection du personnel]

Résolution 57/305, III, par. 3, de l'Assemblée générale

[Rapport du Secrétaire général sur l'application de la disposition 104.14 du Règlement du personnel]

Résolution 57/305, II, par. 4, de l'Assemblée générale

[Rapport du Secrétaire général sur le progrès de la réforme de la gestion des ressources humaines]

Résolutions 57/305, II, par. 29 et 36, et 58/270, par. 51, de l'Assemblée générale

[Rapport du Secrétaire général sur la nécessité de disposer d'indicateurs des progrès réalisés sur la voie d'une représentation géographique plus équitable]

Résolution 57/305, II, par. 29, de l'Assemblée générale

[Rapport du Secrétaire général sur la nécessité de disposer d'indicateurs des progrès réalisés sur la voie d'une représentation géographique plus équitable]

Résolution 57/270, par. 51, de l'Assemblée générale

[Rapport du Secrétaire général sur l'attribution au Bureau de la gestion des ressources humaines de moyens plus efficaces pour réduire le niveau de sous-représentation]

Résolution 57/305, II, par. 36, de l'Assemblée générale

[Rapport du Secrétaire général sur l'inscription de la question de la représentation géographique équitable des États Membres dans les secrétariats des organismes des Nations Unies à l'ordre du jour du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination]

Résolutions 57/305, II, par. 30, 35, 37 et 46, et 57/305, VIII et IX, par. 7, de l'Assemblée générale

Rapport du Secrétaire général sur la composition du Secrétariat

Résolution 57/305, VIII, de l'Assemblée générale

[Rapport du Secrétaire général sur l'affectation des fonctionnaires travaillant au Cabinet du Secrétaire général]

Résolution 57/305, II, par. 46, de l'Assemblée générale

[Rapport du Secrétaire général sur les facteurs qui font obstacle à la sélection de jeunes]

Résolution 57/305, II, par. 37, de l'Assemblée générale

[Rapport du Secrétaire général sur le privilège des ressortissants d'un État ou d'un groupe d'États d'occuper des postes de rang élevé]

Résolution 57/305, II, par. 35, de l'Assemblée générale

[Rapport du Secrétaire général sur l'affectation à des postes d'administrateur ou de fonctionnaire de rang supérieur de personnel temporaire nommé pour moins d'un an et régi par la série 100 du Règlement du personnel et sur les incidences de cette situation pour les nominations à des postes organiques]

Résolution 57/305, IX, par. 7, de l'Assemblée générale

[Rapport du Secrétaire général présentant des statistiques sur la composition des effectifs des agents de la catégorie des services généraux et des catégories apparentées]

Résolution 57/305, II, par. 30, de l'Assemblée générale

[Rapport du Secrétaire général sur la sous-représentation]

Résolution 57/305, V, par. 4 et 8, de l'Assemblée générale

Rapport du Secrétaire général sur les consultants

Résolution 57/305, V, par. 8, de l'Assemblée générale

[Rapport du Secrétaire général sur l'emploi de consultants et de vacataires]

Résolution 57/305, V, par. 4, de l'Assemblée générale

[Rapport du Secrétaire général sur la création de postes dans les domaines d'activité où il est fréquent que des consultants soient engagés pour une durée supérieure à un an]

Résolution 57/305, VI, par. 2, 5 et 6, de l'Assemblée générale

Rapport du Secrétaire général sur l'emploi d'anciens fonctionnaires retraités

Résolution 57/305, VI, par. 6, de l'Assemblée générale

[Rapport du Secrétaire général sur l'emploi d'anciens fonctionnaires retraités, comprenant des renseignements sur les économies et les gains d'efficacité envisagés en ce qui concerne les postes des services linguistiques]

Résolution 57/305, VII, par. 2, de l'Assemblée générale

[Rapport du Secrétaire général sur les dérogations accordées pour le maintien de fonctionnaires dans leurs fonctions au-delà de l'âge réglementaire de la cessation de service et sur leurs raisons]

Résolution 57/305, VI, par. 5, de l'Assemblée générale

[Rapport du Secrétaire général sur le nombre de retraités occupant des postes où ils sont amenés à participer à la prise de décisions, en particulier en ce qui concerne les nominations et les promotions]

Résolution 57/305, VI, par. 5, de l'Assemblée générale

[Rapport du Secrétaire général sur l'emploi d'anciens fonctionnaires retraités, indiquant le nombre de personnes engagées pour une durée supérieure à deux ans]

Résolution 57/305, VI, par. 5, de l'Assemblée générale

[Rapport du Secrétaire général sur l'emploi d'anciens fonctionnaires retraités, indiquant les critères de sélection pour les postes de la catégorie des administrateurs]

Résolutions 57/305, II, par. 29 et 36 et 58/270, par. 51 de l'Assemblée générale

Rapport du Secrétaire général sur la nécessité de disposer d'indicateurs des progrès réalisés sur la voie d'une représentation géographique plus équitable

Résolution 57/305, par. 29 de l'Assemblée générale

[Rapport du Secrétaire général sur la nécessité de disposer d'indicateurs des progrès réalisés sur la voie d'une représentation géographique plus équitable]

Résolution 58/270, par. 51 de l'Assemblée générale

[Rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la capacité de surveillance du Bureau de la gestion des ressources humaines pour lui permettre de réduire le niveau de sous-représentation]

Résolution 57/305, II, par. 36, de l'Assemblée générale

[Rapport du Secrétaire général sur l'inscription de la question de la représentation géographique équitable des États Membres dans les secrétariats des organismes des Nations Unies à l'ordre du jour du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination]

Résolutions 57/305, II, par. 30, 35, 37 et 46, et 57/305, VIII et IX, par. 7 de l'Assemblée générale

Rapport du Secrétaire général sur la composition du Secrétariat

Résolution 57/305, VIII de l'Assemblée générale

[Rapport du Secrétaire général sur l'affectation des fonctionnaires travaillant au Cabinet du Secrétaire général]

Résolution 57/305, II, par. 46 de l'Assemblée générale

[Rapport du Secrétaire général sur les facteurs qui font obstacle à la sélection de jeunes]

Résolution 57/305, II, par. 37

[Rapport du Secrétaire général sur le monopole des postes de rang élevé exercé par des ressortissants d'un État ou d'un groupe d'États donné]

Résolution 57/305, II, par. 35 de l'Assemblée générale

[Rapport du Secrétaire général sur la fonction et l'impact de l'affectation à des postes d'administrateur ou de fonctionnaire de rang supérieur de personnel temporaire nommé pour moins d'un an et régi par la série 100 du Règlement]

Résolution 57/305, IX, par. 7 de l'Assemblée générale

[Rapport du Secrétaire général sur les statistiques relatives à la composition des effectifs des agents de la catégorie des services généraux et des catégories apparentées]

Résolution 57/305, II, par. 30 de l'Assemblée générale

[Rapport du Secrétaire général sur le niveau de sous-représentation]

Résolution 57/305, V, par. 4 et 8 de l'Assemblée générale

Rapport du Secrétaire général sur l'emploi de consultants

Résolution 57/305, V, par. 8 de l'Assemblée générale

[Rapport du Secrétaire général sur l'emploi de consultants et de vacataires]

Résolution 57/305, V, par. 4 de l'Assemblée générale

[Rapport du Secrétaire général sur la création de postes concernant des activités où il est fréquent que des consultants soient engagés pour une durée supérieure à un an]

Résolution 57/305, VI, par. 2, 5 et 6 de l'Assemblée générale

Rapport du Secrétaire général sur l'emploi d'anciens fonctionnaires retraités

Résolution 57/305, VI, par. 6 de l'Assemblée générale

[Rapport du Secrétaire général sur l'emploi d'anciens fonctionnaires retraités, comprenant des renseignements sur les économies et les gains d'efficacité envisagés en ce qui concerne les postes des services linguistiques]

Résolution 57/305, VII, par. 2 de l'Assemblée générale

[Rapport du Secrétaire général sur les dérogations accordées et leurs raisons pour le maintien de fonctionnaires dans leurs fonctions au-delà de l'âge réglementaire de la cessation de service]

Résolution 57/305, VI, par. 5 de l'Assemblée générale

[Rapport du Secrétaire général sur l'emploi de retraités occupant des postes où ils sont amenés à participer à la prise de décisions]

Résolution 57/305, VI, par. 5 de l'Assemblée générale

[Rapport du Secrétaire général sur l'emploi d'anciens fonctionnaires retraités et notamment de personnes engagées pour une durée supérieure à deux ans]

Résolution 57/305, VI, par. 5 de l'Assemblée générale

[Rapport du Secrétaire général sur l'emploi d'anciens fonctionnaires retraités et notamment les critères de sélection pour les postes de la catégorie des administrateurs]

Département des affaires politiques

Résolutions 57/35, par. 40 à 44, 57/46, 57/48, 57/156, 57/157 et 57/298 de l'Assemblée générale

Rapport du Secrétaire général sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales [au titre des points 58 a), c), e), f), g), i), j), l), n), o), p) et s)]

Résolution 57/298 de l'Assemblée générale

[Rapport du Secrétaire général sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe]

Résolution 57/41, par. 8 de l'Assemblée générale

[Rapport du Secrétaire général sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des Caraïbes]

Résolution 57/156, par. 23 de l'Assemblée générale

[Rapport du Secrétaire général sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de l'Europe]

Résolution 57/40, par. 15 de l'Assemblée générale

[Rapport du Secrétaire général sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté économique des États d'Afrique centrale]

Résolution 57/35, par. 2 de l'Assemblée générale

[Rapport du Secrétaire général sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est]

Résolution 57/44, par. 21 de l'Assemblée générale

[Rapport du Secrétaire général sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté de développement de l'Afrique australe]

Résolution 57/37, par. 7, de l'Assemblée générale

[Rapport du Secrétaire général sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Forum des îles du Pacifique]

Résolution 57/42, par. 11, de l'Assemblée générale

[Rapport du Secrétaire général sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de la Conférence islamique]

Résolution 57/157, par. 9, de l'Assemblée générale

[Rapport du Secrétaire général sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des États américains]

Résolution 57/48, par. 28, de l'Assemblée générale

[Rapport du Secrétaire général sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine]

Résolution 57/46, par. 12, de l'Assemblée générale

[Rapport du Secrétaire général sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes]

Résolution 57/47 de l'Assemblée générale

[Rapport du Secrétaire général sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire]

Résolution 57/43, par. 16, de l'Assemblée générale

[Rapport du Secrétaire général sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale de la francophonie]

Commission de la fonction publique internationale

Résolutions 58/251 et 57/285 de l'Assemblée générale

Rapport annuel de la Commission de la fonction publique internationale (Supplément n° 30)

Résolution 57/285, par. 7 de l'Assemblée générale

[Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la CFPI sur les équivalences de classe entre le système des Nations Unies et l'Administration fédérale des États-Unis]

Résolution 57/285 de l'Assemblée générale

[Note du Secrétaire général transmettant les observations de la CFPI sur les conclusions et recommandations du Groupe chargé d'examiner le renforcement de la fonction publique internationale]

Bureau de la coordination des affaires humanitaires

Résolution 58/114, par. 16 et 57/153 de l'Assemblée générale et résolution 2003/5, par. 42 du Conseil économique et social

Rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par l'Organisation des Nations Unies et sur l'utilisation du Fonds central autorenewable d'urgence

Résolution 57/153

[Rapport du Secrétaire général sur l'utilisation du Fonds central autorenewable d'urgence]

Résolution 58/114, par. 16 de l'Assemblée générale et résolution 2003/5, par. 42 du Conseil économique et social

[Rapport du Secrétaire général sur les progrès réalisés dans l'application et le suivi du renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par l'Organisation des Nations Unies]

* Depuis le 4 février 2003, la République fédérale de Yougoslavie est désignée sous le nom de Serbie-et-Monténégro.

Résolutions 57/103, par. 12, 57/148, par. 8, 58/24, par. 10, 58/26, par. 9 et 58/115, par. 13 de l'Assemblée générale

Rapport du Secrétaire général sur l'aide humanitaire et le relèvement de pays et régions (Malawi, Éthiopie, Tadjikistan et République fédérale de Yougoslavie*)

Résolution 57/103, par. 12 de l'Assemblée générale

[Rapport du Secrétaire général sur l'assistance internationale d'urgence en faveur de la paix, du retour à la normale et des activités de redressement au Tadjikistan]

Résolution 57/148, par. 8

[Rapport du Secrétaire général sur l'aide humanitaire à la République fédérale de Yougoslavie*]

Résolution 58/115, par. 13 de l'Assemblée générale

[Rapport du Secrétaire général sur l'aide humanitaire à la Somalie et le soutien au relèvement économique et social du pays]

Résolution 58/24, par. 10 de l'Assemblée générale

[Rapport du Secrétaire général sur l'aide humanitaire d'urgence à l'Éthiopie]

Résolution 58/26, par. 9 de l'Assemblée générale

[Rapport du Secrétaire général sur l'aide humanitaire d'urgence au Malawi]

Résolutions 57/255, par. 7, 58/214, par. 22 et 58/215, par. 7 de l'Assemblée générale

Rapport du Secrétaire général sur la Stratégie internationale de prévention des catastrophes et sur la coopération internationale pour l'atténuation des effets du phénomène El Niño

Résolutions 57/255, par. 7, 58/214, par. 22 et 58/215, par. 7 de l'Assemblée générale

[Rapport du Secrétaire général sur la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, notamment l'état d'avancement des préparatifs de la Conférence mondiale de 2005 sur la prévention des catastrophes, y compris une section consacrée aux catastrophes naturelles et à la vulnérabilité]

Résolution 57/255, par. 7 de l'Assemblée générale

[Rapport du Secrétaire général sur la coopération internationale pour l'atténuation des effets du phénomène El Niño]

Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

Résolutions 56/266 et 58/160, par. 55 de l'Assemblée générale

Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre intégrale et le suivi de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée [au titre des points 106 a) et b)]

Résolutions 56/266 et 58/160, par. 55 de l'Assemblée générale

[Rapport annuel du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme sur la mise en œuvre intégrale et le suivi de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée]

Résolution 58/160, par. 55 de l'Assemblée générale

[Rapport du Secrétaire général sur la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée et sur la mise en œuvre intégrale et le suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban]

Résolution 58/171, par. 8 et 9 de l'Assemblée générale

Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et rapport du Secrétaire général sur les droits de l'homme et les mesures de contrainte unilatérales (Supplément n° 36) [au titre des points 108 b) et c)]

Résolution 58/171, par. 8 de l'Assemblée générale

[Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme sur les droits de l'homme et les mesures de contrainte unilatérales (**Supplément n° 36**)]

Résolution 58/171, par. 9

[Rapport du Secrétaire général sur les droits de l'homme et les mesures de contrainte unilatérales]

Bureau des services de contrôle interne

Résolutions 57/305 et 58/270, par. 52 de l'Assemblée générale

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur le suivi de la réforme du Bureau de la gestion des ressources humaines

Résolution 57/305 de l'Assemblée générale

[Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur le suivi de la réforme du Bureau de la gestion des ressources humaines]

* Depuis le 4 février 2003, la République fédérale de Yougoslavie est désignée sous le nom de Serbie-et-Monténégro.

Résolution 58/270, par. 52 de l'Assemblée générale

[Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'existence sur les marchés locaux de l'emploi des compétences faisant actuellement l'objet d'un recrutement sur le plan international pour les postes de la catégorie des services généraux]

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

Résolutions 58/140, par. 24 et 58/135, par. 9 de l'Assemblée générale

Rapport du Secrétaire général sur la coopération internationale en matière de lutte contre la criminalité transnationale organisée et le renforcement du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

Résolution 58/140, par. 24 de l'Assemblée générale

[Rapport du Secrétaire général sur le renforcement du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale]

Résolution 58/135, par. 9 de l'Assemblée générale

[Rapport du Secrétaire général sur la coopération internationale en matière de lutte contre la criminalité transnationale organisée]

Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

Résolutions 58/93 et 58/95 de l'Assemblée générale

Rapport du Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (Supplément n° 13)

Résolution 58/93, par. 3 et 58/95, par. 3 de l'Assemblée générale

[Rapport du Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient]

Résolutions 58/93 et 58/95 de l'Assemblée générale

[Rapport du Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (Supplément n° 13)]

Annexe III

Directives pour l'élaboration de rapports qui ne relèvent pas entièrement de la compétence du Secrétariat

Les rapports, notamment ceux présentés par les organes intergouvernementaux et les groupes d'experts, devraient être pragmatiques et se limiter aux éléments suivants :

1. Bref exposé des questions d'organisation et de procédure.
2. Recommandations, y compris les résolutions et les décisions adoptées.
3. Recommandations formulées à l'issue de dialogues multipartites, de réunions de groupes d'experts, et de tables rondes au lieu des résumés des réunions.
4. Faits récents, dernières conclusions et recommandations, notamment pour les rapports périodiques.
5. Citations tirées des documents de l'ONU uniquement lorsque l'organe délibérant est cité.

Les éléments ci-après ne devraient pas figurer dans les rapports :

1. Résumé des déclarations liminaires et finales, sauf s'il est utile pour les conclusions.
2. Résumés des déclarations individuelles; par contre la liste des orateurs devrait figurer pour chaque point abordé.
3. Résumé général des déclarations faites au titre de chaque point.
4. Analyse des informations fournies sauf si elles sont nécessaires pour étayer les conclusions.
5. Étude détaillée des questions d'organisation et de procédure.
6. Reproduction de textes déjà publiés ou de textes ne comportant que des modifications mineures.
7. Informations non pertinentes et qui ne présentent aucune utilité pour les débats.

Les consignes ci-après s'appliquent également lors de l'élaboration des rapports :

1. L'établissement biennal ou triennal et le regroupement des rapports ne constituent pas, a priori, des motifs pour dépasser le nombre de pages autorisé.
2. Lorsque le Secrétaire général n'est pas explicitement prié de reproduire *in extenso* les informations reçues des États Membres, les réponses des gouvernements devraient être résumées et la limitation du nombre de pages respectée.
3. Des dates butoirs devraient être fixées et respectées pour l'incorporation des informations demandées par les États Membres.
4. Des questionnaires particuliers devraient être établis, dans la mesure du possible, pour cibler les informations à fournir. Les questionnaires devraient également favoriser la limitation des réponses à une longueur préétablie.

5. Une liste des rapports demandés à chaque session devrait être soumise à l'organe concerné avant la clôture de la session.
